



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20170918-BUR-AG-17-077-  
DE  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Bureau du 18 septembre 2017*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Projet d'extension et de rénovation des vestiaires du Stade de MIOMO - Modification du plan de financement**

L'an deux mille dix-sept, le 18 septembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI. Madame Serena BATTESTINI ;

**ABSENTS :** Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Projet d'extension et de rénovation des vestiaires du Stade de MIOMO - Modification du plan de financement**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu la Loi de finances 2017, et son article 141 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean-Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du 9 janvier 2017 relative à la demande de financements pour les travaux relatifs à l'extension et rénovation des vestiaires du stade de Miomo ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux relatifs à l'extension et rénovation des vestiaires du stade de Miomo a été revu à la hausse ;

Considérant qu'il convient d'apporter un modificatif à la délibération du bureau du 9 janvier 2017 relative à la demande de financements pour les travaux relatifs à l'extension et rénovation des vestiaires du stade de Miomo ;

Vu le rapport du Bureau n°2017-202 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 18 septembre 2017

**OBJET : Projet d'extension et de rénovation des vestiaires du Stade de MIOMO - Modification du plan de financement**

**APPROUVE  
A l'unanimité**

Le nouveau plan de financement des travaux d'extension et rénovation des vestiaires du stade de Miomo comme suit :

- <b>Dépenses</b>	642 000 € HT
- <b>Recettes</b>	
Etat (CNDS) :	10% soit 64 200 €
Conseil Départemental de Haute-Corse :	20% soit 128 400 €
Collectivité Territoriale de Corse :	40% soit 256 800 €
CAB (autofinancement) :	30 % soit 192 600 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités relatives aux demandes de subventions et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **23 OCT. 2017**  
et publication ou notification  
du **23 OCT. 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHIRAOUI

**LE PRESIDENT**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**